



Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 07 avril 2015 à 19h00

PRESENTS : MONIER Blandine, NOVASIK Sandrine, ROMERO Jean-François, DELPRETE Ludovic, TEYSSIER Jean, PONCELET Marianne, VIDAL Louis, DEMARLIER Alain, CADEO de ITURBIDE Martine, OSTI Denise, LORIN Sébastien, BRIANCON Sophie, GAILLARD Colette, PETIT Philippe, L'ECU Bertrand, BADANO Carine

REPRESENTES : CAMPOLI Ghislaine par CADEO de ITURBIDE Martine, THEVENIN Christine par GAILLARD Colette

ABSENTE : SIMONNET Marie-José

Secrétaire de séance : L'ECU Bertrand.

Mme le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 04 mars 2015. Mr Demarlier souhaite des précisions sur l'achat d'un terrain, lieu envisagé pour la construction de nouveaux locaux pour les services techniques de la commune ainsi que celle d'une déchetterie intercommunale. Mme le Maire lui ayant répondu qu'une partie de celui-ci serait revendu à la C.A. Sud Sainte Baume selon l'emprise des projets, le compte-rendu du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Rappel des décisions du Maire :

N° 1/2015 : révision annuelle du loyer du bail de location à usage d'habitation entre Mr et Mme DANGOUMAU Michel et la commune pour l'appartement sis n°10 route de Toulon à Evenos. Le montant mensuel passe de 1.089,45€ à 1.094,52€

N° 2/2015 : révision annuelle du loyer du bail de location à usage d'habitation entre Mme MAROTEL Gaëlle et la commune pour l'appartement sis n°42 route de Marseille à Evenos. Le loyer passe de 463,19€ à 464,90€

1/ Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2014 – budget principal

Le conseil municipal, déclare, après en avoir délibéré, par **11 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Petit Philippe, Badano Carine, Campoli Ghislaine, Thévenin Christine) que le compte de gestion 2014 du budget principal de la commune, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2/ Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2014 – budget Eau

Le conseil municipal, déclare, après en avoir délibéré, par **11 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Petit Philippe, Badano Carine, Campoli Ghislaine, Thévenin Christine) que le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'eau dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2014 – budget Assainissement

Le conseil municipal, déclare, après en avoir délibéré, par **11 voix POUR** et **7 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Petit Philippe, Badano Carine, Campoli Ghislaine, Thévenin Christine) que le compte de gestion 2014 du budget annexe de l'assainissement dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Madame le Maire se retire et passe la parole à Mme Sandrine Novasik, première adjointe.

4/ Approbation du Compte Administratif – Exercice 2014 – Budget principal

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget principal de la commune d'Evenos de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le maire, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, se soit retiré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'énoncé ci-dessous :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	1 809 667,00	1 182 677,00
Recettes	2 038 616,47	586 985,12
Résultat 2014	228 949,47	- 595 691,88
Résultat antérieur	220 000,00	1 363 208,20
Résultat de clôture	448 949,47	767 516,32

- constate pour la comptabilité principale de ce budget, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A la demande de Mr Petit Philippe, conseiller municipal, il est procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
Pour	10
Contre	5
Bulletins blancs	2

Le Conseil municipal, à la **MAJORITE**, transforme en délibération les propositions du rapporteur

5/ Approbation du Compte Administratif – Exercice 2014 – Budget de l'Eau.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget de l'eau de l'exercice 2014 dressé par le maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le maire, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, se soit retiré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'énoncé ci-dessous :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	280 625,82	109 878,24
Recettes	212 600,03	69 472,28
Résultat 2014	-68 025,79	-40 405,96
Résultat antérieur	32 000,00	146 850,37
Résultat de clôture	-36 025,79	106 444,41

- constate pour la comptabilité de ce budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A la demande de Mr Petit Philippe, conseiller municipal, il est procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
Pour	10
Contre	4
Bulletins blancs	3

Le Conseil municipal, à la **MAJORITE**, transforme en délibération les propositions du rapporteur.

6/ Approbation du Compte Administratif – Exercice 2014 – Budget Assainissement.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif du budget de l'assainissement de l'exercice 2014, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après que le maire, conformément à l'article L2121-14 du CGCT, se soit retiré

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'énoncé ci-dessous :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	65 685,68	75 680,54
Recettes	83 764,14	30 448,62
Résultat 2014	18 078,46	-45 231,92
Résultat antérieur	75 218,80	78 997,11
Résultat de clôture	93 297,26	33 765,19

- constate pour la comptabilité de ce budget annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

A la demande de Mr Petit Philippe, conseiller municipal, il est procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	17
Pour	10
Contre	5
Bulletins blancs	2

Le Conseil municipal, à la **MAJORITE**, transforme en délibération les propositions du rapporteur

Madame le Maire revient et reprend la parole.

7/ Affectation des résultats de l'exercice 2014 – Budget principal.

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 du budget principal, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

Le conseil municipal décide, conformément à l'instruction comptable M14 et après en avoir délibéré, par **11 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Petit Philippe) et **6 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Badano Carine, Campoli Ghislaine, Thévenin Christine) d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent d'investissement de 767.516,32 € est repris à l'article 001 du budget 2015
- L'excédent de fonctionnement de 448.949,47 € est repris à l'article 002 du budget 2015

8/ Affectation des résultats de l'exercice 2014 – Budget Eau

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'eau, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

Le conseil municipal décide, conformément à l'instruction comptable M49 et après en avoir délibéré, par **11 voix POUR, 1 voix CONTRE** (Petit Philippe) et **6 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Badano Carine, Campoli Ghislaine, Thévenin Christine) d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent d'investissement de 106.444,41 € est repris à l'article 001 du budget 2015
- Le déficit de fonctionnement de 36.025,79 € est repris à l'article 002 du budget 2015

9/ Affectation des résultats de l'exercice 2014 – Budget Assainissement

Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 du budget annexe de l'assainissement, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de cet exercice.

Le conseil municipal décide, conformément à l'instruction comptable M49 et après en avoir délibéré, par **11 voix POUR, 2 voix CONTRE** (Petit Philippe, Thévenin Christine) et **5 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Badano Carine, Campoli Ghislaine) d'affecter les résultats comme suit :

- L'excédent d'investissement de 33.765,19 € est repris à l'article 001 du budget 2015
- L'excédent de fonctionnement de 93.297,26 € est repris à l'article 002 du budget 2015

10/ Contributions directes – Vote des taux d'imposition 2015

Le budget primitif 2015 de la commune d'Evenos a prévu la somme de 949.294 € au titre des contributions directes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe par **17 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Demarlier Alain), les taux d'imposition pour 2015 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ainsi que de la taxe d'habitation, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Taux 2014 p/mémoire (en %)	Taux 2015 (en %)	Bases d'imposition (€)	Produit correspondant (€)
Taxe d'habitation	12.57	12.57	3 907 000	491 110
Taxe foncière sur les propriétés bâties	17.94	17.94	2 423 000	434 686
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	72.30	72.30	32 500	23 498
Totaux			6 362 500	949 294

La recette correspondante sera imputée au budget principal 2015 de la commune, compte 73111 (contributions directes - taxes foncières et d'habitation)

11/ Vote du budget primitif 2015 – Budget principal

Madame le Maire rappelle le contexte général difficile qui pèse de plus en plus sur les collectivités, notamment suite à la baisse des dotations de l'état, annoncées d'ores et déjà jusqu'en 2017 pour un total de 11 milliards d'euros au niveau national. Elle donne ensuite quelques précisions sur la section d'investissement : autofinancement de 380.000 €, pas de recours à l'emprunt pour financer les investissements dont les principaux sont la réalisation du parking Etienne Dutheil de la Rochère, la réhabilitation voire la reconstruction du presbytère, l'aménagement d'un dojo, la mise en place de caméras de vidéosurveillance et la réfection du pluvial chemin de Font-Vive. L'excédent reporté, les subventions, le FCTVA, l'amortissement des immobilisations et l'autofinancement représentent l'essentiel des recettes d'investissement.

Elle donne ensuite connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2015 de la commune d'Evenos qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes ci-après :

Pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT à -----	2 454 581,14 €
Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à -----	1 924 971,02 €
Soit globalement -----	4 379 552,16 €

Mr Petit souhaite faire une remarque au sujet de l'autofinancement car il trouve dommageable qu'une partie de l'excédent de fonctionnement ne soit pas transférée en section d'investissement. Il lui est répondu que ce transfert figure bien au budget, pour 380.000 €, au chapitre 023.

Il souhaite également avoir le détail des subventions inscrites en recettes d'investissement, il lui est répondu que celles-ci concernent en totalité l'école maternelle car, suite au retard pris dans l'achèvement des travaux, elles n'ont pu être demandées sur l'exercice 2014.

A la demande de Mr Philippe Petit, conseiller municipal, il est procédé au vote à bulletins secrets :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
Pour	11
Contre	3
Bulletins blancs	4

Le Conseil municipal, à la **MAJORITE**, adopte, chapitre après chapitre, le Budget Primitif principal de la commune d'Evenos comme exposé ci-dessus.

12/ Vote du budget primitif 2015 – Budget annexe de l'eau

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2015 du service de l'eau qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes ci-après :

Pour la SECTION D'EXPLOITATION à-----	323.338,13 €
Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à -----	211.977,95 €
Soit globalement-----	535.316,08 €

Mr Philippe Petit souhaite des précisions sur la différence des montants réalisés au CA 2014 et inscrit au BP 2015 en recettes de fonctionnement « vente d'eau ». Madame le Maire lui répond que cela s'explique par l'absence de comptable en fin d'année 2014 qui a généré du retard dans l'encaissement des chèques. Ce décalage se retrouve également sur le budget assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **11 voix POUR, 2 voix CONTRE** (Petit Philippe, Thévenin Christine) et **5 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Badano Carine, Campoli Ghislaine), adopte, chapitre après chapitre, le Budget Primitif du Service de l'Eau 2015.

13/ Vote du budget primitif 2015 – Budget annexe de l'assainissement

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée du projet de budget primitif 2015 du service de l'assainissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes aux sommes ci-après :

Pour la SECTION D'EXPLOITATION à-----	197.174,70 €
Pour la SECTION D'INVESTISSEMENT à -----	89.371,02 €
Soit globalement-----	286.545,72 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par **11 voix POUR, 2 voix CONTRE** (Petit Philippe, Thévenin Christine) et **5 ABSTENTIONS** (Demarlier Alain, Cadeo de Iturbide Martine, Gaillard Colette, Badano Carine, Campoli Ghislaine), adopte, chapitre après chapitre, le Budget Primitif du Service de l'Assainissement 2015.

Madame le Maire passe la parole à Mr Jean Teyssier.

14/ Subventions aux associations - Exercice 2015

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 » et de la participation des citoyens à la vie de la Commune, sur proposition de la Commission des associations du 1^{er} avril 2015 et après avis de la Commission des Finances du 02 avril 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITE** absolue des suffrages exprimés, décide de verser aux associations pour l'exercice 2015, les subventions telles que figurant ci-dessous :

Associations	Montant	pour	contre	abstention	observations
Amicale des ACVG	300 €	17	0	0	1
Arts et Mouvements	600 €	17	1 (Thévenin Christine)	0	2
Club Quan Khi Dao Evenos	700 €	18	0	0	
Asso Ebro	550 €	18	0	0	
L'Amicale du livre- bibliothèque pour tous	750 €	18	0	0	
Club Cynégétique	500 €	18	0	0	
Comité des fêtes	15 000 €	17	0	0	3
EVENOS Danse	600 €	18	0	0	
EVENOS Moving	550 €	18	0	0	
Forum d'Evenos	500 €	18	0	0	
YOGA	250 €	18	0	0	
USEP	700 €	18	0	0	
SORAYA	300 €	18	0	0	
Terre d'Eveil	350 €	18	0	0	Majoration exceptionnelle de 150€ pour achat de matériel
Amicale des Boulistes d'Evenos	400 €	18	0	0	
TALA	400 €	18	0	0	
ART EN VAR	300 €	17	0	0	4
Jiu-jitsu brésilien Team Tatane	500 €	18	0	0	Majoration exceptionnelle de 300€ suite participation championnat du monde
ADAMA Var	120 €	18	0	0	
Les gais rires d'Evenos	150 €	18	0	0	
La ruche du Broussan	200 €	18	0	0	
Secours catholique du Beausset	250 €	18	0	0	
On Nathan pas les bras croisés	350 €	18	0	0	
Crèche parentale " Lou Pantaï "	42 000 €	18	0	0	
TOTAL	66 320 €				

1 Mr DEMARLIER Alain (président) ne participe ni au débat, ni au vote.

2 Mme SIMONNET Marie-José (présidente) ne participe ni au débat, ni au vote

3 Mme BRIANCON Sophie (membre du conseil d'administration) ne participe ni au débat, ni au vote.

4 Mme GAILLARD Colette (secrétaire) ne participe ni au débat, ni au vote

dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574, rappelle que le versement de toute subvention ne pourra être effectué qu'à la réception du dossier de demande de subvention complet et uniquement sur un compte ouvert au nom de l'association. .

Mr Teyssier passe la parole à Mme Marianne Poncelet.

15/ Subvention au CCAS d'Evenos - Exercice 2015

La ville accorde chaque année une subvention d'équilibre au CCAS d'Evenos afin de lui permettre de mener à bien ses actions.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer au CCAS, pour l'exercice 2015, une subvention d'un montant de 9.000 €. Cette subvention, qui pourra être versée en plusieurs acomptes, est accordée à titre prévisionnel. Elle pourra donc être diminuée en fonction des dépenses et des recettes constatées avant la date de versement des fonds afin d'adapter l'aide financière allouée par la commune aux charges réelles du budget du C.C.A.S.

Cette dépense sera imputée au budget principal de la commune, compte 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, transforme en délibération la proposition du rapporteur.

Mme Poncelet passe la parole à Mr Jean Teyssier.

16/ Versement de subvention à l'association « Lou Pantaï » - Signature d'une convention entre l'association et la Commune d'Evenos pour l'exercice 2015.

Madame le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Conformément aux dispositions du décret n° 2001- 495 du 06 juin 2001, chaque association qui perçoit une subvention communale supérieure à 23 000€ doit faire l'objet d'une convention d'objectifs.

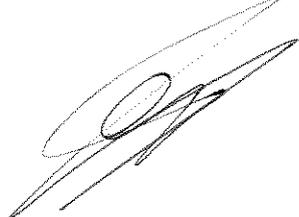
Pour l'exercice 2015, seule l'association « Lou Pantaï » va percevoir de la Commune la somme de 42 000€ et doit donc faire l'objet d'une convention.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs, les moyens, le montant, les conditions de contrôle de l'association. Par ailleurs, cette convention définit les obligations de la Commune envers la crèche halte-garderie « Lou Pantaï ».

Madame le Maire donne ensuite lecture de la convention à intervenir. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, autorise Madame le Maire à signer la convention financière à intervenir entre la commune et l'association.

La séance est levée à 20 heures 09.

Le secrétaire de séance,
Mr Bertrand L'ECU



Le Maire,
Mme Blandine MONIER

